



Agence veut des frais mais propriétaire : JE trouve le locataire

Par **Domodosse**, le **25/07/2015 à 16:07**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement. Depuis Novembre 2014 j'ai donné mon bien en gestion afin de trouver un locataire et en assurer la gestion .J'ai trouvé le locataire moi-même et après lui avoir fait visiter les lieux je l'ai envoyé à l'agence pour remplir un dossier de candidature .A ce sujet la gestionnaire fait une confusion de documents fournis par le futur locataire , (et lui demande entre autre des pièces visiblement interdites par la loi alur)et juge le dossier non recevable, alors que le dossier était "parfait" Finalement après mon intervention, moult mail et coups de fil j'arrive à un éclaircissement et l'Agence enfin réagit : l'appartement est loué.

A présent l'agence indépendamment des frais de rédaction de bail et d'état des lieux demande au locataire 650+195 = 845 et au propriétaire la même chose qui selon elle est la nouvelle loi Alur qui s'applique au propriétaire et au locataire de facto En fait l'agence n'est intervenue dans cette affaire que pour la rédaction du bail et l'état des lieux . Quels sont les frais REELS que je me dois de leur verser alors qu'ils n'ont "rien" fait à part me faire attendre, ne pas m'informer, et me prendre pour un imbécile. Merci de me donner la BONNE réponse à ma question. Cordialement.